



29 janvier 2025

Gestionnaire : BMO Investissements Inc.

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds de rendement d'actions stratégiques BMO que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec BMO Investissements Inc. au 1 800 304-7151 ou à l'adresse [servicealaclientele.fondsmutuels@bmo.com](mailto:servicealaclientele.fondsmutuels@bmo.com), ou visitez le [www.bmogam.com/ca-fr/ressources/documents-reglementaires](http://www.bmogam.com/ca-fr/ressources/documents-reglementaires).

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

### Bref aperçu

Code(s) du fonds :	BMO12290	Gestionnaire du fonds :	BMO Investissements Inc.
Date de création de la série :	29 janvier 2025	Gestionnaire(s) de portefeuille :	BMO Gestion d'actifs inc.
Valeur totale du fonds au 30 novembre 2024 :	434,7 millions de dollars	Distributions :	Chaque mois, déterminées par le gestionnaire, pouvant être composées de revenu net, de gains en capital nets et/ou de remboursement de capital
Ratio des frais de gestion (RFG) :	s.o. - nouvelle série	Placement minimal :	Établi par votre courtier

### Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds a comme objectif de procurer aux investisseurs une possibilité de plus-value du capital et de distributions régulières tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse associé à un placement direct dans les marchés boursiers mondiaux en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres mondiaux, notamment à l'aide de dérivés et/ou de billets structurés d'émetteurs nationaux et/ou internationaux offrant une exposition à des titres de capitaux propres mondiaux. Le fonds cherchera à reproduire le résultat d'un portefeuille géré activement de billets structurés diversifiés offerts par des émetteurs nationaux et/ou internationaux.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 30 novembre 2024. Ces placements changeront au fil du temps.

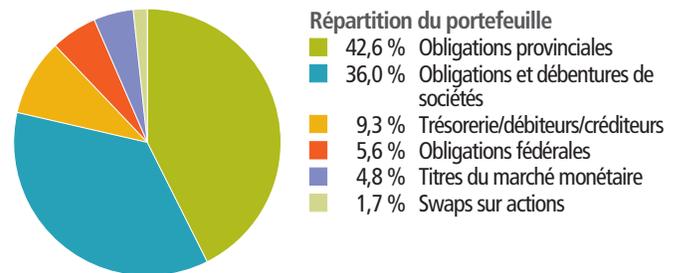
#### Dix principaux placements (au 30 novembre 2024)

- |  |        |
|--|--------|
| 1. Province de la Nouvelle-Écosse, billets à moyen terme, non garantis, taux variable, 4,508 %, 1 <sup>er</sup> juin 2032          | 29,0 % |
| 2. Province d'Ontario, non garantis, taux variable, 4,163 %, 27 nov. 2028  | 13,6 % |
| 3. Trésorerie/débiteurs/créditeurs   | 9,3 %  |
| 4. Banque de Nouvelle-Écosse, billets de premier rang, non garantis, taux variable, 4,343 %, 4 août 2026                           | 9,2 %  |
| 5. Pacific Life Global Funding II, série MPLE, billets, premier rang, garantis, taux variable, 4,505 %, 1 <sup>er</sup> févr. 2027 | 9,0 %  |
| 6. Banque Canadienne Impériale de Commerce, série FRN, billets, premier rang, non garantis, taux variable, 4,464 %, 15 juill. 2026 | 9,0 %  |
| 7. New York Life Global Funding, billets, premier rang, garantis, taux variable, 4,885 %, 30 juin 2026                             | 8,9 %  |
| 8. Fiducie du Canada pour l'habitation, obligations hypothécaires, série TBA, 4,160 %, 15 mars 2030                                | 5,6 %  |
| 9. Gouvernement du Canada, bons du Trésor, 3,677 %, 5 déc. 2024  | 1,1 %  |
| 10. Gouvernement du Canada, bons du Trésor, 3,642 %, 18 déc. 2024  | 1,1 %  |

Pourcentage total des 10 principaux placements : 95,8 %

Nombre total de placements : 122

#### Répartition des placements (au 30 novembre 2024)



### Quel est le degré de risque?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

### Niveau de risque

BMO Investissements Inc. estime que le niveau de volatilité de ce fonds est **faible à moyen**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? » dans le prospectus simplifié du fonds.

### Aucune garantie

Comme la plupart des OPC, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

## Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement des parts de série S du fonds depuis sa création, après déduction des frais. Les frais diminuent le rendement de la série.

### Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement de la série S des parts du fonds au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que la série est nouvelle.

### Meilleur et pire rendements sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendements de la série S des parts du fonds sur 3 mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que la série est nouvelle.

### Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement composé annuel d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans la série S des parts du fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que la série est nouvelle.

## À qui le fonds est-il destiné?

### Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez une occasion d'appréciation du capital à long terme
- vous voulez recevoir des distributions mensuelles
- vous recherchez un taux de rendement rajusté en fonction du risque intéressant
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine fluctuation de la valeur marchande de votre placement).

## Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série S du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

### 1. Frais d'acquisition

Plutôt que de verser des frais d'acquisition à l'égard de chaque opération, vous versez à la société de votre représentant des frais annuels fondés sur la valeur de vos actifs. Vous ne versez aucuns frais d'acquisition ou de rachat si vous achetez, faites racheter ou échangez des parts de série S du fonds.

### 2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de cette série du fonds.

Les frais du fonds se composent des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais d'opérations. Les frais de gestion annuels de cette série s'élèvent à 0,35 % de la valeur de la série. Puisque cette série est nouvelle, ses frais d'exploitation et ses frais d'opérations ne sont pas encore connus.

### 3. Autres frais

Les parts de série S sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de compte géré distinct ou à un programme de gestion carte blanche par l'intermédiaire d'un courtier qui a conclu une convention avec BMO Investissements Inc. et uniquement suivant l'autorisation préalable de BMO Investissements Inc.

#### Frais

##### Frais de négociation à court terme

#### Ce que vous payez

De 0 à 2 % du montant que vous faites racheter ou que vous échangez, si vous achetez ou échangez puis faites racheter ou échangez des parts du fonds dans les 30 jours suivant leur achat ou leur échange. Cette pénalité sera payée directement au fonds.

### Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'OPC dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

### Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié du fonds et d'autres documents d'information, communiquez avec BMO Investissements Inc. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

BMO Investissements Inc.  
First Canadian Place  
100, rue King Ouest, 43<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M5X 1A1

Sans frais 1 800 304-7151  
[www.bmogam.com/ca-fr/investisseur/](http://www.bmogam.com/ca-fr/investisseur/)  
Courriel : [servicealaclientele.fonds@bmo.com](mailto:servicealaclientele.fonds@bmo.com)

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse [www.autorites-valeurs-mobilieres.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca).